



Méthodologie

L'étude Behaves (Bien-être harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur) a été réalisée de décembre 2022 à novembre 2023. A l'origine de cette recherche, une équipe de l'Université de Liège dirigée par les professeures Fabienne Glowacz et Catherine Fallon. La méthodologie se veut à la fois quantitative et qualitative, à travers quatre étapes : des entretiens avec des représentants des établissements, une enquête en ligne diffusée auprès des étudiants, doctorants et membre du personnel, la conduite de focus groupes avec ces trois catégories de personnes et enfin, une enquête avec 100 acteurs et actrices de terrain en charge des questions de harcèlement dans les établissements d'enseignement supérieur. L'enquête en ligne a rassemblé 13.313 personnes, dont 7.341 répondants ont été jusqu'aux dernières questions. L'échantillon se compose de 68,3 % de femmes, 28,2 % d'hommes et 2 % de personnes non binaires. Au niveau du statut, 62,4 % des répondants sont des étudiants, 4,6 % sont des doctorants et 30,9 % sont des membres du personnel. Pour chaque type de comportement problématique, la question suivante était posée : « Depuis votre entrée dans votre établissement, avez-vous déjà été victime de l'un ou plusieurs des comportements suivants de la part d'une personne affiliée à votre établissement d'enseignement (étudiant ou étudiante, membre du personnel...), que ce soit sur le campus, hors campus ou en ligne ? » A noter que les réponses étaient auto-rapportées, des biais peuvent y être associés. C.H.N

paces de travail et d'enseignement, tant pour les étudiants que pour les membres du personnel. Néanmoins le contexte festif reste un espace où doit se poursuivre la prévention. »

Concernant l'alcoolisation pendant les faits, 21,2 % des victimes autorapportées rapportent avoir consommé lors des faits. Du côté des auteurs, 24,7 % des répondants pensent que l'auteur avait bu de l'alcool et 20,2 % ne sont pas en mesure de répondre. Si l'alcool peut présenter un facteur de risque, la majorité des comportements sexuels non désirés se produisent en dehors du contexte alcoolisé. Le Code pénal précise par ailleurs qu'il n'y a guère de consentement lorsque la victime se trouve en situation de vulnérabilité, notamment en raison de l'influence de l'alcool ou autres stupéfiants.

Si les établissements d'enseignement supérieur sont « reconnus comme des institutions où la santé et le bien-être doivent être promus », soutient l'équipe de recherche, « les prévalences de victimisations peuvent être un obstacle à l'atteinte des résultats académiques. » Les victimes de harcèlement et de violence identifient des répercussions à différents niveaux : académique, professionnelle, psychologique. Ces perturbations peuvent se traduire, pour les étudiants, par un abandon des cours.

contre le harcèlement

vail lui-même. » Parmi les propositions figurent : la création d'un code de déontologie avec et pour les enseignants, ainsi que la révision des règlements d'ordre intérieur en cohérence avec la stratégie des établissements. « L'administration travaille à un modèle de ROI que les établissements pourront adapter », indique la ministre Françoise Bertieaux (MR). « Les établissements peuvent déjà inscrire dans leur règlement les comportements qui ne sont pas acceptés et les sanctions qui correspondent. Tout étudiant est capable de comprendre que "tu triches, t'es viré, tu violes t'es viré". »

Depuis 2021, une circulaire ministérielle impose la désignation d'un référent harcèlement dans chaque établissement. « Ils ont pour mission d'informer adéquatement les victimes des législations et services existants », explique la ministre Bertieaux. « Il ne leur revient pas de traiter des situations de violences, ni de juger de leur véracité. Cela revient aux autorités judiciaires. » L'étude Behaves propose de professionnaliser cette fonction. « Certains ont été désignés par

défaut et ne se sentent pas suffisamment armés » La ministre précise qu'un monitoring des points de contact est prévu par l'administration.

Certains découvrent la thématique, d'autres ont déjà construit un dispositif entier

Les deux chercheuses de l'ULiège



Comme c'est le cas pour l'enseignement obligatoire, les chercheuses proposent de développer une cellule externe « pérenne et indépendante financée par la FWB comme pool de compétence à disposition de tous les établissements ». Enfin, l'étude préconise d'assurer la publication des rapports sur le harcèlement et les violences, ainsi que leurs recommandations.

ÉTATS-UNIS

Procès de Donald Trump : plaidoiries finales avant le verdict

Un procès historique touche à sa fin à New York. Donald Trump risque gros, tant sur le plan judiciaire qu'électoral. Mais les débats ont aussi exposé les fragilités de l'accusation et augurent d'un dénouement improbable : un acquittement, qui donnerait des ailes au candidat présidentiel républicain déterminé à se venger de tous ses « ennemis » réels et supposés.

MAURIN PICARD
CORRESPONDANT À NEW YORK

Donald Trump a connu un mauvais week-end, dans l'indifférence générale. Tandis que l'Amérique entière célébrait l'orée de la saison estivale avec un « Memorial Week-end » prolongé, le candidat républicain à la présidentielle s'est fait huer par les membres du modeste Parti libertarien, qui tenait sa convention. Ces huées, note Ruth Ben-Ghiat, spécialiste des autocrates à l'Université de New York (NYU), ont probablement affecté l'humeur d'un ombreux septuagénaire. « Les huées sont aussi une sorte de coup fatal pour l'ego de l'homme fort, car le secret de l'homme fort est qu'il est très faible et très fragile », explique l'universitaire new-yorkaise.

Il y a de quoi se sentir fébrile. Ce mardi se tiendront les plaidoiries finales du premier procès pénal contre un ancien président des Etats-Unis. Dans cette affaire Stormy Daniels, du nom de l'actrice X dont il aurait acheté le silence en 2016 sur une ancienne liaison extra-conjugale et falsifié des documents commerciaux pour dissimuler sa rémunération (130.000 dollars), Donald Trump encourt un à quatre ans de prison s'il est reconnu coupable des 34 chefs d'accusation retenus contre lui. En théorie, une condamnation formelle ne l'empêcherait ni de continuer à faire campagne, ni d'être élu ! Mais les sondages laissent filtrer une sourde menace : une frange minime, quoique conséquente, d'électeurs républicains seraient tentés de renoncer à voter pour un homme condamné au pénal. Dans le Wisconsin ou le Michigan, qui décideront de l'élection présidentielle le 5 novembre prochain, quelques milliers de voix pourraient faire la différence.

Somnolence en pleine audience

Dans le combat de vieux chefs qui l'oppose au Démocrate Joe Biden, 81 ans, c'est à qui parviendra à limiter l'abstention dans son propre camp. Or, Donald Trump n'a pu faire campagne comme il le souhaitait depuis l'ouverture du procès à New York, le 15 avril. Obligé de siéger dans la salle d'audience tous les jours de semaine, à l'exception du mercredi, il a en outre dépensé plus de 500 millions de dollars en frais d'avocats. Et capitalisé sur les rares moments de liberté pour faire campagne en Caroline du Nord, dans le New Jersey ou dans le Bronx. Mais il n'aura su éviter les moqueries, tandis qu'il somnolait en pleine audience, après avoir longtemps moqué Joe Biden pour ses « absences » synonymes de sénilité.

L'essentiel, pourtant, paraît sauf, dans ce monde dominé par les images et les « memes » sur les réseaux sociaux : les caméras étant interdites dans les tribunaux fédéraux de l'Etat de New York, le trublion de Mar-a-Lago n'aura pas trop à souffrir de ces récits désobligeants. La toile ne sera pas submergée d'animations GIF le représentant en train de dodeliner de la tête. Seuls les journalistes et caricaturistes ont pu décrire un procès largement ignoré par le mouvement Maga (Make America Great Again), ce « peuple de Trump » plus fidèle que jamais et convaincu du bon droit d'un « martyr » que l'on voudrait envoyer derrière les barreaux et empêcher d'être réélu le 5 novembre prochain.

En cinq semaines de procès, Donald Trump aura vu passer plusieurs dizaines de témoins, pour certains accablants : David Pecker, patron du tabloïd *National Enquirer* à l'origine de la tentative d'étouffement du témoignage de Stormy Daniels ; Stormy Daniels elle-même, alias Stephanie Clifford, 45 ans ; Michael Cohen, l'ex-avocat personnel du promoteur new-yorkais, qui clamait jadis être « prêt à prendre une balle »

pour son charismatique patron, qui lui confiait les plus sales besognes. De ces trois témoignages ressort une intime conviction : Donald Trump, si proche de ses sous, a bien supervisé l'étouffement de l'affaire Daniels, pour éviter un scandale de dernière minute en 2016. Mais l'accusation n'a pu atténuer les failles du dossier : Michael Cohen est un piètre témoin, coupable d'avoir menti comme un arracheur de dents au FBI et à la Justice depuis son arrestation en 2018. En outre, un homme-clé de l'affaire a obtenu de ne pas témoigner : Allen Weisselberg, 76 ans, ex-directeur financier de la Trump Organization, qui rédigea et fit signer les chèques de remboursement à Michael Cohen, qui avait avancé la somme promise à Stormy Daniels.

Les provocations de Trump

La plus lourde erreur de Trump, cependant, n'est-elle pas d'avoir inlassablement tancé le juge en charge de son procès, Juan Merchan, l'accusant de toutes les avanies et dénonçant, bien sûr, un procès truqué, ourdi par ses adversaires démocrates ? Déjà excédé avant l'ouverture des débats par les avocats du prévenu qui tentaient d'en faire annuler la tenue même, Merchan en a également soupé des provocations de Trump, imposant à celui-ci un bâillon partiel (*gag order*, intimation au silence).

Donald Trump, évidemment, n'a cessé de bafouer ce bâillon, écopant de mille dollars d'amende à chaque déclaration incendiaire. Aurait-il dû se voir emprisonner temporairement, à force de défier la justice new-yorkaise ? Juan Merchan n'a pas osé aller jusque-là, laissant Trump poursuivre ses provocations.

Dimanche, le prévenu n'a pu s'empêcher de ruer dans les brancards une énième fois : sur son réseau Truth Social, il s'est ému que le jury ait bénéficié d'une semaine de battement entre la fin des audiences et le début des plaidoiries finales et délibérations, ce qui ouvrirait, selon lui, la voie à la manipulation des jurés. L'histoire dira si ces gesticulations incessantes serviront un homme qui a tout fait pour introduire la politique au tribunal, avec force simagrées, secouements de tête, insultes à voix basse. Et si les procureurs new-yorkais sous la férule du juge Alvin Bragg, en choisissant de ne pas sévir excessivement contre un homme politique aussi menaçant et imbu de sa propre importance, ont raté une occasion de préserver l'intégrité du système judiciaire, où les puissants sont jugés comme les faibles.

« S'ils l'emportent, on dira d'eux qu'ils ont été brillants, que chacune de leurs paroles fut finement soupesée », confie au *Washington Post* l'avocat pénaliste Ronald Kuby. « S'ils perdent, ils ne seront qu'une bande de minables qui n'auraient jamais dû se risquer à instruire un tel dossier. » Des losers, dans le vocabulaire trumpien. Et de futurs boucs émissaires, dans les derniers mois d'une campagne présidentielle délétère, synonyme de vie ou de mort (judiciaire) pour un autocrate qui a juré de faire payer ses ennemis, dès son retour à la Maison-Blanche le 20 janvier 2025.

Les huées sont aussi une sorte de coup fatal pour l'ego de l'homme fort, car le secret de l'homme fort est qu'il est très faible et très fragile

Ruth Ben-Ghiat
Spécialiste des autocrates
à l'Université de New York



La procès entre dans sa dernière ligne droite.

© AFP

